

MINISTERE DE LA FEMME
DE L'ENFANT ET LA FAMILLE

Doublon

1066

PREMIERE CONFERENCE INTERNATIONALE
SUR
L'ASSISTANCE A L'ENFANT AFRICAINE

MOBILISATION DES RESSOURCES ET FINANCEMENT DES PLANS NATIONAUX
D'ACTION POUR LES PAYS AFRICAINE

DAKAR, 25 AU 27 NOVEMBRE 1992

Depuis plus de dix ans, le bien être de plusieurs millions d'enfants africains a été hypothéqué en raison du fardeau de la dette.

Les gouvernants cédant à la pression des catastrophes naturelles et artificielles, de la diminution des revenus provenant de l'exportation des produits de base ainsi que du remboursement de plus en plus élevé du service de la dette, se sont pliés aux exigences de leurs créditeurs en acceptant **d'appliquer une politique fiscale contraignante dans le cadre d'une restructuration parfois radicale de leurs économies**. Les salaires de la fonction publique, les subventions alimentaires et les budgets de certains services de base tels que les soins de santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, ont été les premières victimes des coupures de crédits, retombant inévitablement sur les utilisateurs de ces services les plus pauvres et les plus vulnérables, notamment **les femmes et les enfants**.

En Juin 1991 lors du sommet de l'OUA, les chefs d'Etat et de Gouvernements africains ont demandé la convocation d'une conférence internationale sur l'assistance aux enfants en Afrique afin d'attirer l'attention de la communauté internationale à la fois sur les possibilités qui s'offrent en matière de survie et de développement des enfants en Afrique et sur les obstacles qui s'y opposent.

des femmes et des enfants élaborés dans le cadre des plans d'action nationaux;

- augmenter le niveau de l'aide publique au développement (ADP) attribué aux programmes destinés aux enfants qui font partis des programmes d'action nationaux;

- réagir contre la détérioration du climat économique dont souffrent les pays africains, notamment la dégradation des termes de l'échange et **l'alourdissement du fardeau de la dette**, qui ont contribué sérieusement à réduire le volume des ressources disponibles pouvant être allouées aux enfants dans les Etats membres de l'OUA.

Ces objectifs tout comme la conférence, constituent un **défi** tout en offrant des possibilités: les Gouvernements africains et les donateurs sont invités à définir et à mettre en oeuvre une nouvelle approche qui favorisera le développement humain de notre Continent, et à consentir aux investissements dont les enfants, qui sont l'avenir de l'Afrique, ont cruellement besoin.

STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Les programmes d'action nationaux élaborés proposent toute une série de mesures nouvelles destinés à réaliser les objectifs en faveur des enfants et du développement dans les années 90.

Pour ce faire des liens étroits ont été établis entre **les plans de développement national** actuels ou en préparation, et **les budgets annuels**. La préparation des plans nationaux a souvent débouché sur un réexamen des priorités nationales en matière de développement

ainsi que sur des propositions de restructuration du budget national et des allocations d'aide au développement.

Un calendrier de l'investissement nécessaire en faveur des enfants d'Afrique a également été élaboré; il comporte une analyse détaillée des ressources à mobiliser, au niveau national et international, pour atteindre ces objectifs fondamentaux.

Certes une croissance macro-économique soutenue et durable sera indispensable pour trouver les ressources qui permettront d'investir davantage dans les populations en adoptant les priorités citées ci-dessus; un tel investissement devrait favoriser à son tour la croissance. Il est toutefois évident que si la croissance doit soutenir les objectifs d'une stratégie de développement humain, elle devra être assez dynamique et prendre une forme qui favorise la participation de la frange pauvre de nos populations et leur permettre d'en bénéficier, du moins dans une certaine mesure.

Pour la mise en oeuvre d'une telle stratégie, il faudra faire appel à **toute une série de mesures de financement et de mobilisation des ressources.**

Toujours est il qu'il est important de savoir **ce dont on a besoin** pour atteindre chaque objectif ou l'ensemble des objectifs visés avant de parler de mobilisation de ressources. Les programmes nationaux d'action peuvent servir de **base à une révision initiale.** Il est réaliste de prévoir qu'environ **50 %** des fonds supplémentaires nécessaires proviennent des ressources

nationales, et que les 50 % qui restent soient obtenus des sources extérieures.

Au plan national il existe quelques possibilités en donnant une priorité moins élevée à d'autres domaines; certains axes peuvent en effet être explorés:

- la redistribution des dépenses intérieures existantes;
- la création de recettes intérieures supplémentaires au travers de politiques de réforme fiscale ou l'instauration de système de participation des usagers aux frais de certaines structures publiques;
- la contribution volontaire. de collectivités, associations locales de développement.

Au plan international pour que les objectifs puissent être atteints et qu'une stratégie de développement humain soit mis en oeuvre, il importe de concevoir de nouvelles manières d'aborder la coopération internationale.

Une opinion très répandue veut que les possibilités de procéder à une redistribution de l'aide internationale entre les divers secteurs d'une économie sont généralement limitées. Néanmoins, si les principaux donateurs s'accordaient sur l'établissement de normes qui seraient semblables à celles qui s'appliquent à l'octroi de dons, la préférence accordée par les donateurs à certains secteurs et activités spécifiques (au détriment des secteurs et activités sociaux) seraient moins marquée et la rentabilité de ces opérations s'en trouverait

améliorée. Ceci permettrait entre autres de rééquilibrer l'aide en fonction des priorités nationales.

En tout état de cause l'aide publique provenant des pays industrialisés devrait augmenter pour financer les programmes en faveur des enfants.

Une autre possibilité est de procéder à l'allègement du fardeau de la dette pour en faire profiter la survie de l'enfant. Ainsi le Président Abdou